

**Association des Amis de l'Orge, de son Patrimoine et de ses Lavoirs à Dourdan (AOPLD)**  
**Association Beurepaire**  
**Association Dourdan Environnement**  
**Association Dourdan Nord (ADN)**  
**Association Dourdan en transition**  
**Association Graines de colibri**  
**Association Patrimoine et cadre de vie Dourdan (APAVIE)**  
**Association du Puits des Champs**  
**Fédération des associations de protection de l'environnement de la haute vallée de l'Orge (FAVO)**

## PROPOSITION DE PARAGRAPHE A INSERER AU DEBUT DU REGLEMENT DU PLU

### PROTECTION DES PAYSAGES

Le rapport de présentation du Site Patrimonial Remarquable (SPR), approuvé en termes identiques en 2014 et en 2020, fixe les orientations et préconisations pour la protection des paysages de l'ensemble de la commune, à l'intérieur comme à l'extérieur du périmètre du SPR. La planche de synthèse ci-après résume ces orientations.

Les projets d'aménagement, de construction et d'urbanisation respecteront donc les orientations et préconisations de ce rapport pour la protection des paysages de l'ensemble de la commune ainsi que le règlement du SPR pour les espaces situés à l'intérieur du périmètre du Site Patrimonial Remarquable.

